



COMMUNE DE REVILLE
Procès-verbal
Conseil municipal du 24 février 2025

Le vingt-quatre février deux mille vingt-cinq, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Yves ASSELINE, Maire de Réville.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants formant la majorité des membres en exercice :

Conseillers municipaux	Présent	Absent	Conseillers municipaux	Présent	Absent
M. ASSELINE Yves	x		Mme SURDIVE Danielle		x
Mme MOCQUET Magali	x (arrivée à 19h30)		M. COLIN DE VERDIERE Christophe		x
Mme SYDONIE Aurélie	x		Mme RUEL Virginie	x	
M. BECKMANN Olivier	x		M. LEMONNIER Philippe	x	
Mme BURNEL Madeleine	x		Mme LEMESLE Gisèle	x	
M. QUILBE Denis <i>non excusé</i>		x	M. PILARD André	x	
Mme LEMYRE Jacqueline	x		Mme BRAZIER Françoise		x
M. GIBON Jean-Yves		x			

Pouvoirs :

Conseillers municipaux	à	Conseillers municipaux
M. GIBON Jean-Yves		M. LEMONNIER Philippe
Mme SURDIVE Danielle		M. BECKMANN Olivier
M. COLIN DE VERDIERE C		Mme MOCQUET Magali
Mme BRAZIER Françoise		Mme LEMESLE Gisèle
Date de la convocation		14/02/2025
Conseillers présents		10
Conseillers votants		14
Secrétaire de séance		M. BECKMANN Olivier

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2025**
- 2. Veilles foncières**
- 3. Budget de la Commune**
 - 2.1. Vote du compte financier unique (CFU) 2024
 - 2.2. Vote de l'affectation du résultat 2024
 - 2.3. Vote du budget primitif 2025
- 4. Budget du Camping**
 - 3.1. Vote du compte financier unique (CFU) 2024
 - 3.2. Vote de l'affectation du résultat 2024
 - 3.3. Vote du budget primitif 2025
- 5. Budget du lotissement des Fonderies**
 - 4.1. Vote du compte administratif 2024
 - 4.2. Vote du budget primitif 2025
- 6. Taux de fiscalité 2025**
- 7. Camping : remboursement de l'acompte**
- 8. Décisions du maire**
- 9. Informations et questions diverses**

M. le Maire demande aux Conseillers municipaux l'ajout d'un point à l'ordre du jour :
- Camping : nouveaux tarifs

A l'UNANIMITE, les Conseillers municipaux acceptent l'ajout de ce point.

COMMUNE DE REVILLE
Procès-verbal
Conseil municipal du 24 février 2025

1- Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2025

Le procès-verbal du 20 janvier 2025 est approuvé à l'UNANIMITE.

COMMUNE

2- Veilles foncières – D-2025-11

M. Olivier Beckmann présente la veille foncière pour les terrains ci-dessous :

Parcelles AM 0212 – Campagne de la Mare et AC 0273 -Le clos Martin

Le Conseil municipal prend acte de cette vente.

Par ailleurs, la Commune a demandé à la SAFER de préempter un terrain situé en bord de mer (parcelle AB 0109-la campagne de Créville). La SAFER a décidé d'exercer son droit de préemption pour un prix révisé (prix terrain agricole). En réponse, la vendeuse a retiré son terrain de la vente.

3- Budget de la Commune – D-2025-12

3-1- Vote du Compte Financier Unique 2024 (CFU)

L'exécution du budget 2024 de la Commune est arrêtée à la somme de 1 621 175,05 € en recettes et 1 278 495,51 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 1 304 263,27 € en recettes et 1 029 861,84 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de **274 401,43 €**.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 316 911,78 € et les dépenses à 248 633,67 € soit un résultat excédentaire de la section de **68 278,11 €**.

Section	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2024
Fonctionnement	1 304 263,27 €	1 029 861,84 €	274 401,43 €
Investissement	316 911,78 €	248 633,67 €	68 278,11 €
TOTAL	1 621 175,05 €	1 278 495,51 €	342 679,54 €

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser en dépenses d'investissement, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de **1 649 317,36 €**.

Section	Résultat de l'exercice 2024	Résultat antérieur reporté	Résultat cumulé	Reste à réaliser	Résultat de clôture
Fonctionnement	274 401,43 €	1 374 915,93 €	1 649 317,36 €	0 €	1 649 317,36 €
Investissement	68 278,11 €	21 503,07 €	89 791,18 €	- 22 400,00 €	67 381,18 €
TOTAL	342 679,54 €	1 396 419,10 €	1 739 098,54 €	- 22 400,00 €	1 716 698,54 €

Après lecture de ces chiffres, M. le Maire fait part du constat du CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux) sur l'exécution du budget 2024 :

COMMUNE DE REVILLE
Procès-verbal
Conseil municipal du 24 février 2025

Les atouts de la collectivité

Le résultat comptable de fonctionnement est correct : 274 K€.

La CAF brute est suffisante. Elle représente 300 K€, soit 286 €/hab, alors que la moyenne départementale est de 196 €/hab.

La CAF nette (211 K€) permet un financement satisfaisant des acquisitions et travaux d'investissement. Le fonds de roulement permet de payer 721 jours de dépenses de fonctionnement en 2024. Il atteint 1 739 K€.

Les faiblesses de la collectivité :

L'endettement est relativement important (947 K€); mais le ratio d'endettement et le ratio du poids de la dette sont mesurés.

Le ratio des charges de personnels par rapport aux recettes 2024 de fonctionnement est fort (40%).

M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

A 9 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme LEMESLE Gisèle-Mme BRAZIER Françoise), le Conseil municipal approuve le CFU de la Commune 2024 et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2024.

Mme Mocquet Magali arrive à 19h30 après le vote du CFU 2024 de la Commune.

3- Budget de la Commune – D-2025-13

3-2- Vote de l'affectation du résultat 2024

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le CFU de l'exercice 2024 de la Commune et constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement, décide d'affecter ce résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté en recette de fonctionnement (ligne 002)	1 649 317,36 €
Affectation obligatoire au compte c/1068 :	0 €

A L'UNANIMITE, le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le CFU 2024 et constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement décide d'affecter ce résultat comme ci-dessus.

3- Budget de la Commune – D-2025-14

3-3- Vote du budget primitif 2025

La commission des finances réunie le 10 février 2025 a validé la proposition de budget et les projets ci-dessous.

M. le Maire expose ces grands travaux d'investissement inscrits au BP 2025 :

- La rénovation de la salle Guillaume Fouace, début des travaux en avril,
- L'acquisition de la maison dite « du coiffeur »,
- L'aménagement de la voie douce qui longe le lotissement des Fonderies et rejoint le centre bourg,
- La création d'une cantine scolaire près de l'école primaire,
- L'aménagement des terrains du nouveau lotissement avec un début de travaux fin 2025 si toutes les autorisations sont données,
- Des travaux d'aménagement des bureaux de la mairie,
- L'installation de bornes électriques à la Pointe de Saire,
- Changement des mains courantes au stade.

COMMUNE DE REVILLE
Procès-verbal
Conseil municipal du 24 février 2025

Pour 2025, le budget primitif de la Commune s'établit comme suit :

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	2 879 893,00 €	2 879 893,00 €
Investissement	2 455 405,00 €	2 455 405,00 €
TOTAL	5 335 298,00 €	5 335 298,00 €

M. le Maire propose que la Commune contracte un emprunt de 350 000 € sur 25 ans auprès de la Banque des Territoires pour financer les travaux d'aménagement de la cantine dans les anciens garages de l'école primaire. Il indique qu'avec la baisse des taux d'intérêt, ce nouvel emprunt va permettre d'augmenter la trésorerie de la Commune afin d'éventuellement prendre en charge des travaux non finançables par des emprunts.

A 12 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme LEMESLE Gisèle-Mme BRAZIER Françoise) , le Conseil municipal décide :

- D'adopter le budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune de Réville en section de fonctionnement et d'investissement ;
- D'autoriser M. le Maire, à l'intérieur de chaque section, tant en investissement qu'en fonctionnement tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

CAMPING

4- Budget du Camping – D-2025-15

4-1- Vote du Compte Financier Unique 2024 (CFU)

L'exécution du budget de la Commune est arrêtée à la somme de 656 955,64 € en recettes et 682 881,17 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 487 821,07 € en recettes et 460 524,18 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de **27 296,89 €**.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 169 134,57 € et les dépenses à 222 356,99 € soit un résultat déficitaire de la section de **53 222,42 €**.

Section	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2024
Fonctionnement	487 821,07 €	460 524,18 €	27 296,89 €
Investissement	169 134,57 €	222 356,99 €	- 53 222,42 €
TOTAL	656 955,64 €	682 881,17 €	25 925,53 €

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser en dépenses d'investissement, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 189 617,13 €.

COMMUNE DE REVILLE
Procès-verbal
Conseil municipal du 24 février 2025

Section	Résultat de l'exercice 2024	Résultat antérieur reporté	Résultat cumulé	Reste à réaliser	Résultat de clôture
Fonctionnement	27 296,89 €	162 320,24 €	189 617,13 €	0 €	189 617,13 €
Investissement	-53 222,42 €	182 032,12 €	128 809,70 €	0 €	128 809,70 €
TOTAL	-25 925,53 €	344 352,96 €	265 204,41 €	0 €	318 426,83 €

M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

A l'UNANIMITE, le Conseil municipal approuve le CFU du camping 2024 et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2024.

4- Budget du camping – D-2025-16

4-2- Vote de l'affectation du résultat 2024

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le CFU de l'exercice 2024 de la Commune et constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement décide d'affecter ce résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté en recette de fonctionnement (ligne 002) 189 617,13 €
Affectation obligatoire au compte c/1068 : 0 €

A l'UNANIMITE, le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le CFU 2024 et constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement décide d'affecter ce résultat comme ci-dessus.

4- Budget du Camping – D-2025-17

4-3- Vote du budget primitif 2025

La commission finances réunie le 10 février 2025 a validé le budget ci-dessous.

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	651 063,00 €	651 063,00 €
Investissement	234 610,00 €	234 610,00 €
TOTAL	885 673,00 €	885 673,00 €

A l'UNANIMITE, le Conseil municipal décide :

- D'adopter le budget primitif de l'exercice 2025 du camping en section de fonctionnement et d'investissement.
- D'autoriser M. le Maire, à l'intérieur de chaque section, tant en investissement qu'en fonctionnement tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

COMMUNE DE REVILLE
Procès-verbal
Conseil municipal du 24 février 2025

5- Budget du lotissement des Fonderies – D-2025-18
5-1 Vote du compte administratif 2024

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 136 037,51 € en recettes et 136 037,51 € en dépenses et dégagent un résultat de la section de **0 €**.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 0 € et les dépenses à 136 037,51 € soit un résultat déficitaire de la section de **136 037,51 €**.

Section	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2024
Fonctionnement	136 037,96 €	136 037,96 €	272 075,92 €
Investissement	0,00 €	- 136 037,51 €	- 136 037,51 €
TOTAL	136 037,96 €	0 €	- 136 037,96 €

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser en dépenses d'investissement, le résultat de clôture est déficitaire à hauteur de **136 037,51 €**.

A 12 POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme LEMESLE Gisèle-Mme BRAZIER Françoise), le Conseil municipal approuve le compte administratif du lotissement 2024 et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le compte administratif 2024.

5 Budget du lotissement des Fonderies – D-2025-19
5-2 Vote du budget primitif 2025

Pour 2025, le budget primitif du lotissement des Fonderies s'établit comme suit :

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	345 037,51 €	345 037,51 €
Investissement	481 075,02 €	481 075,02 €
TOTAL	826 112,53 €	826 112,53 €

A 12 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme LEMESLE Gisèle-Mme BRAZIER Françoise), le Conseil municipal décide :

- D'adopter le budget primitif du lotissement des Fonderies en section de fonctionnement et d'investissement ;
- D'appliquer le régime de la TVA pour la vente des lots ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes de vente et tout document y afférent.

6- Taux de fiscalité 2025 – D-2025-20

Pour cette année 2025, M. le Maire propose de ne pas augmenter le taux d'imposition des taxes locales et de voter les taux identiques à 2024 soit :

Taxe foncière bâti (TFB)	37,82 %
Taxe foncière non bâti (TF)	25,49 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	12,98 %

COMMUNE DE REVILLE
Procès-verbal
Conseil municipal du 24 février 2025

Majoration de la taxe d'habitation (MTHS) 60 %

A l'UNANIMITE, le Conseil municipal décide de fixer les taux des impôts directs locaux à :

Taxe foncière bâti (TFB) : 37,82 %

Taxe foncière non bâti (TF) : 25,49 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 12,98 % (taux de référence 2019)

7- Camping : remboursement acompte – D-2025-21

Le camping a reçu une demande de remboursement d'un acompte de 692 € versé par M. PITIOT pour une réservation d'un emplacement semestriel caravane. Cette personne a fourni un certificat médical attestant de problèmes médicaux qui l'obligent à rester en Ile de France pour des soins. Ce remboursement s'effectuera par virement bancaire.

A l'UNANIMITE, le Conseil municipal accepte de rembourser l'acompte de 692 € à M. PITIOT.

8- Camping : Nouveaux tarifs – D-2025-22

Mme Magali MOCQUET, déléguée au camping, propose de nouveaux tarifs pour la mise à disposition de sanitaire privatif sur un emplacement :

Emplacement Premium	Tarif basse saison : 29 € HT/jour
	Tarif haute saison : 36 € HT/jour

A l'UNANIMITE, le Conseil municipal accepte ces nouveaux tarifs.

9- Décisions du maire

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation.

Commune

Commune : Dezel - location de 2 containers : 2 770,00 € HT

10- Informations et questions diverses

- M. Olivier BECKMANN pose une question de Mme Danielle SURDIVE
« Quand va-t-on sécuriser la partie de la piste cyclable du rond-point du cinéma au Pont de Saire ? Les véhicules roulent sur la bande herbée et les voitures se garent sur la voie cyclable. C'est dangereux pour les piétons et les vélos. Pourquoi ne pas poser des potelets pour sécuriser cet espace ? ».

M. le Maire explique que cette partie appartient au Département et la question de la pose de potelets va leur être posée. Certains élus proposent également de planter une haie pour délimiter la piste et la RD1.

COMMUNE DE REVILLE
Procès-verbal
Conseil municipal du 24 février 2025

- Mme Gisèle LEMESLE demande à ce que les chasses soient remises en état avant les vacances de printemps surtout celle qui rejoint la route du Cap. M. le Maire explique que cette chasse est un chemin de terre rural non destiné aux voitures.
- Mme Magali MOCQUET précise que les agents communaux ont procédé au curage des fossés de la Mare, de la Saline, de derrière la cité Guillaume le Conquérant et du Prémancé et que le chantier des chasses est prévu dans leur planning de travail.
- Mme Madeleine BURNEL indique que le pied du mur du champ de Mme Surdive s'est éboulé en raison des fortes pluies de l'hiver et qu'il faudrait réfléchir à la pose de buses pour évacuer l'eau des champs en contre-haut.

Fin de la séance à 21h30

Date du prochain Conseil municipal : **17 mars 2025 à 19h00**

Le Maire,


Yves ASSELINE


Le Secrétaire de séance,



M. Olivier BECKMANN